



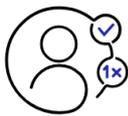
FRANCE IDENTITÉ

L'application France Identité est disponible sur les appareils Android et iOS, en téléchargeant directement l'application via le [Google Play Store](#) ou l'[App Store](#).

À noter que 3 conditions sont nécessaires pour pouvoir utiliser l'application. Il vous faut :

- Être majeur,
- Posséder un téléphone compatible (Android 11.0 minimum avec technologie NFC, ou version iOS 16 minimum pour les iPhone),
- Disposer de la nouvelle CNI, avec la puce électronique (distribuée depuis août 2021).

France Identité permet de



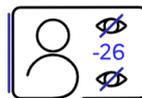
Fournir un justificatif d'identité à usage unique

Facilement, en toute sécurité, et à usage unique. Terminés les scans de carte d'identité !



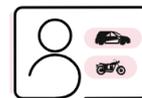
Accéder à plus de 1 400 services en ligne

Un compte unique pour accéder à tous vos services.



Prouver votre identité ou de certains attributs...

En ligne ou pour des usages de proximité avec ou sans partage de vos données



ou encore de votre droit à conduire

Lors d'un contrôle routier ou pour louer un véhicule

Pour créer son identité numérique via France Identité

Après l'installation de l'application vous allez avoir à accepter les conditions générales d'utilisation, cliquer sur les conditions nécessaires et enfin cliquer sur Commencer.

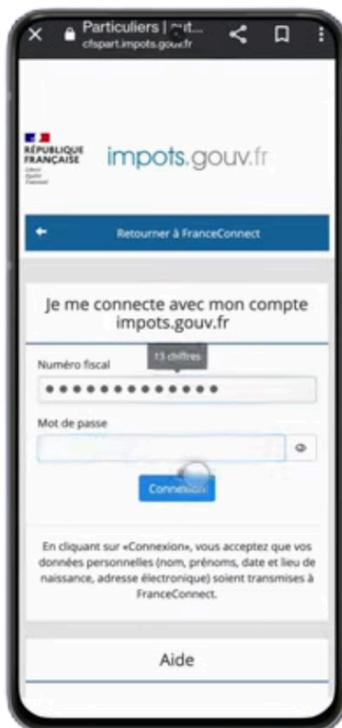
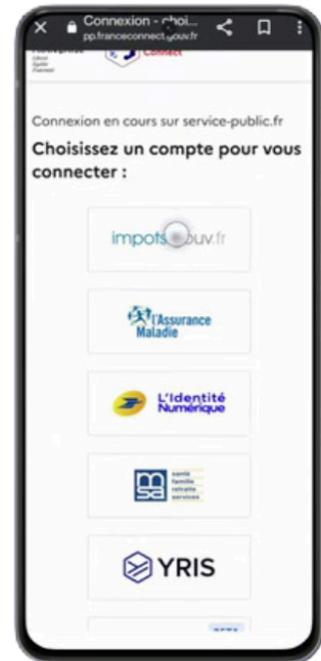


Phase 1 - Importer sa Carte Nationale d'Identité

Le code CAN, de l'anglais « Card Access Number » et dont la traduction française est « Numéro d'Accès à la Carte » se trouve en bas à droite de la face avant de votre carte d'identité (la face où se trouve votre photo).

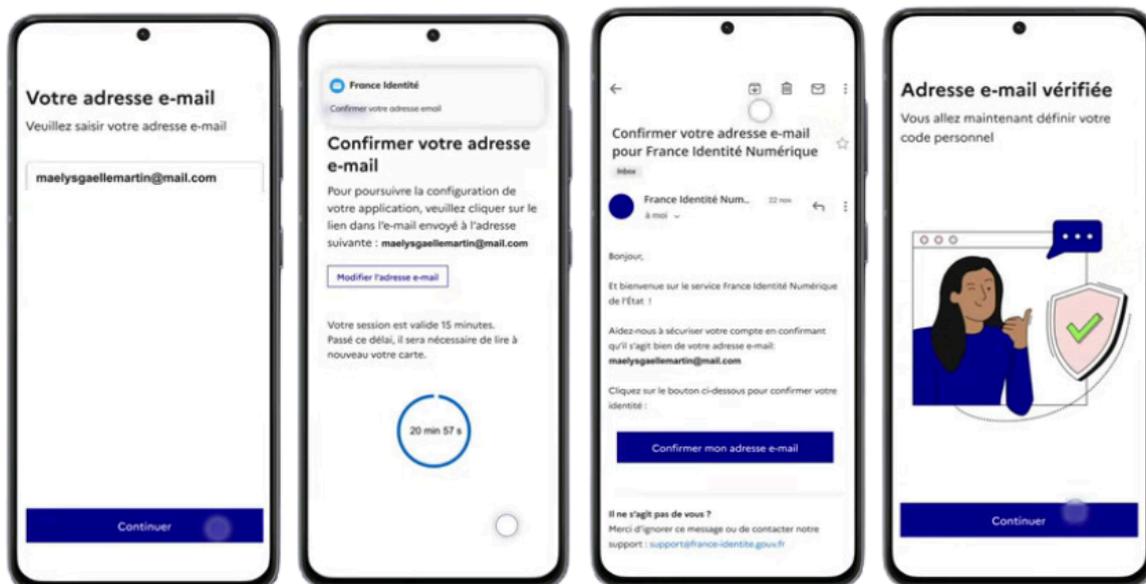


Validez ensuite votre identité via France Connect en choisissant l'un des 5 comptes proposés (Impots.gouv, Assurance maladie, Yris, L'identité numérique de La Poste, MSA) puis entrez votre identifiant/mot de passe sur le compte choisi.



Phase 2 - Associer mon adresse mail

Lorsque vous créez votre identité numérique France Identité, il vous est demandé de saisir et confirmer votre adresse mail. Cette adresse mail est associée à votre identité numérique France Identité.



Cette adresse e-mail sert, entre autres, à confirmer la création de votre identité numérique. A cette fin, vous avez reçu un mail contenant un lien de confirmation :

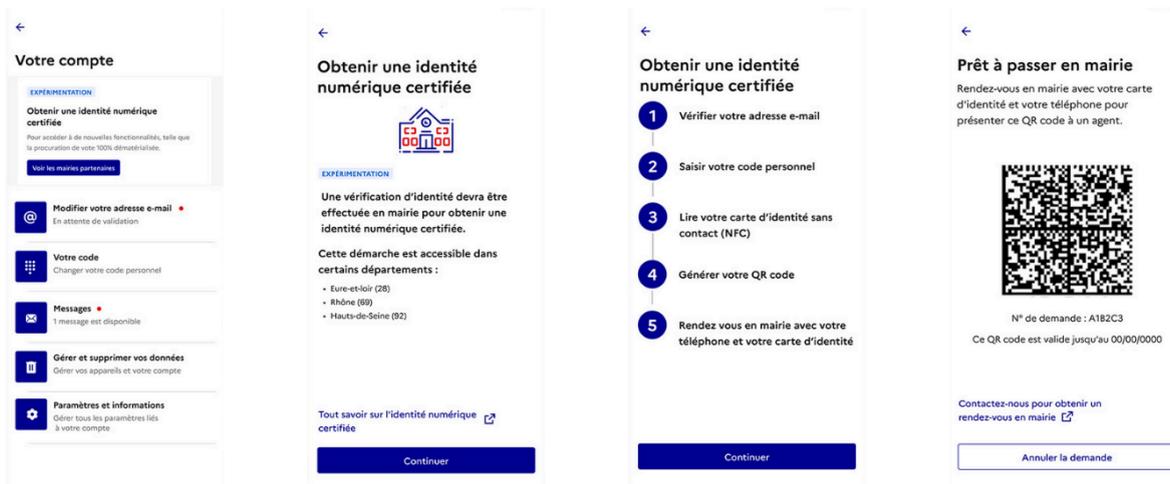
1. Rendez-vous dans votre boîte e-mail.
2. Ouvrez l'e-mail de confirmation de création de votre compte France Identité.
3. Cliquez sur le lien contenu dans l'e-mail. **Attention : Le lien figurant dans le mail de confirmation expire au bout de 10 minutes.**
4. Retournez sur l'application France Identité où votre adresse e-mail est alors vérifiée.

Ce contact par l'adresse e-mail permet de sécuriser les opérations liées à la gestion de votre identité numérique : Lorsque vous souhaitez supprimer votre identité numérique France Identité et les données associées, vous recevez un mail contenant un code de confirmation. La saisie de ce code est indispensable pour effectuer la suppression du compte.

Elle permet aussi de faciliter le contact entre vous et l'assistance France Identité : Lorsque vous entrez en contact avec l'assistance, vous échangez et recevez les notifications de suivi de votre demande dans votre boîte mail. Il se peut également que l'assistance vous contacte sur votre boîte mail, pour vous faire part d'informations importantes au sujet de votre identité numérique.

Phase 3 - Faire vérifier mon d'identité

Pour obtenir la certification de votre identité numérique, vous devez :



- Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité;
- Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC, L'application génère un QR code.
- Connaître les modalités d'accès à la mairie choisie (avec ou sans rendez-vous) : <https://france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee/>
- Vous rendre en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande.

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

Phase 4 - Créer mon code personnel

Le code personnel est un code à 6 chiffres que vous choisissez. Ce code vous permet de donner votre consentement, avant tout usage des données d'identité contenues dans votre Carte Nationale d'Identité (CNI). Ce consentement est une étape incontournable. Ainsi, vous seul(e) avez la main sur vos données d'identité.



Générer un justificatif d'identité

Ouvrez l'application France Identité et depuis l'écran d'accueil, cliquez sur « Créer un justificatif d'identité ».

- Saisissez le nom de la personne ou de l'entité destinataire du justificatif d'identité (ex. Agence Immobilière ABC).
- Sélectionnez une durée de validité pour le justificatif d'identité.
- Si vous le souhaitez, indiquez un motif d'utilisation du justificatif d'identité. (ex. Location d'appartement).
- Cliquez sur « Continuer », prenez connaissance des données qui figureront sur le justificatif et cliquez à nouveau sur « Continuer » avant de saisir votre code personnel. Enfin effectuez la lecture sans contact de votre carte d'identité.



Justificatif d'identité à usage unique

N° Z6KZAAT76UI2TXC

CADRE D'UTILISATION INTÉGRÉ À 072c immo	MOTIF Location d'appartement
GÉNÉRÉ LE 06/09/2023	DATE LIMITE D'UTILISATION 11/12/2023

ÉMETTEUR MARTIN		
PROFESION Maëlys-Gaëlle, Marie		
SEXE F	NATIONALITÉ FRA	DATE DE NAISSANCE 13/07/1990
LIEU DE NAISSANCE Paris		

QR Code and verification link: Vérifier ce justificatif sur france-identite.gov



Le justificatif d'identité à usage unique est prêt. Vous pouvez le partager ou l'enregistrer.

Procuration dématérialisée

Pour faire une procuration 100% dématérialisée, vous devez, au préalable, avoir créé votre identité numérique et l'avoir fait certifier en mairie. Avant d'entamer votre démarche, il est nécessaire d'avoir le numéro d'électeur de votre mandataire (celui qui ira voter pour vous)

Authentifiez-vous sur le site Ma Procuration : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>
À cette étape, vous pouvez utiliser n'importe quelle identité proposée par FranceConnect.

- Remplissez le formulaire de demande en ligne. A l'étape 4, sélectionnez comme validité « pour les législatives du ... ». Vous pouvez sélectionner « pour le premier tour », « pour le second tour » ou « pour les deux tours » ;
- Une fois votre demande validée, choisissez l'option 2 « en ligne » pour la vérification d'identité
- Renseignez le lieu où vous vous trouvez
- Authentifiez-vous à France Identité en scannant le QR code affiché à l'écran. Dans l'application France Identité, saisissez votre code personnel et lancez la lecture de votre carte d'identité en NFC.

Attention, vous n'avez que 20 minutes pour vérifier votre identité avec France Identité. Passé ce délai, vous devrez impérativement faire une nouvelle demande de procuration ou faire vérifier votre identité par une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire) pour valider votre procuration

Votre procuration est validée et transmise à votre commune de vote. Vous recevez un courriel intitulé « Votre procuration a été validée ». Votre mandataire n'a aucune démarche à effectuer avant de se rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin.



Comment importer le permis de conduire dans France Identité ?



Obtenez votre RIR sur
Mes Points Permis



Scannez le QR-Code
depuis France Identité



Votre permis est
importé dans votre app

Comment peut-on utiliser le permis de conduire numérique lors d'un contrôle ?

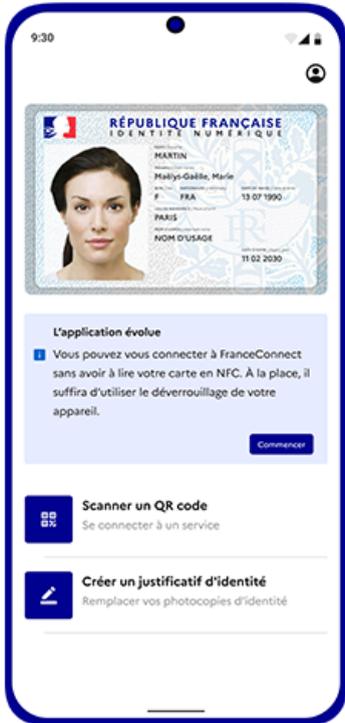
- L'utilisateur ouvre son application France Identité et sélectionne « présenter son permis de conduire »
- Il est informé des données qui seront transférées et donne son consentement
- Il pose son téléphone sur celui du représentant des forces de l'ordre
- La connexion sans contact (NFC) s'établit entre les deux téléphones
- Le représentant des forces de l'ordre reçoit le permis de conduire de l'utilisateur

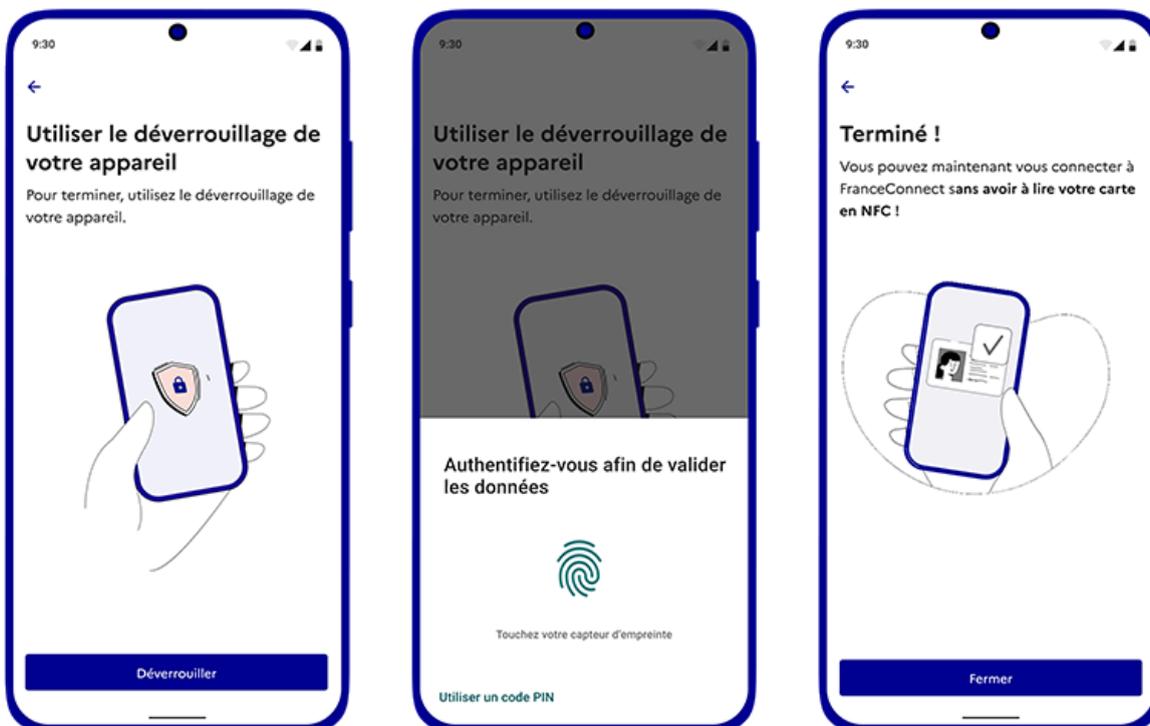
Mise à jour décembre 2024

Plus besoin de votre carte d'identité pour vous connecter sur FranceConnect !
([Voir l'info en ligne](#))

Vous n'avez désormais plus besoin de votre carte d'identité pour vous authentifier à un service via FranceConnect. L'authentification se fait via le déverrouillage de votre téléphone : celui que vous avez choisi entre la biométrie (empreinte digitale ou reconnaissance faciale), le schéma Android ou le code de verrouillage et plus via la saisie de votre code personnel et la lecture de votre carte d'identité.

Pour activer cette fonctionnalité il faut mettre à jour l'application et cliquer sur **l'application évoluée** avant de valider une "dernière" fois sa carte d'identité :





Attention : Pour vous authentifier à un service via FranceConnect+ (Mon Compte Formation, l'INPI, Ma Prime Renov), vous devez toujours effectuer la lecture de votre CNle.